



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de décret modifiant le décret modifiant le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet de décret modifiant le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique sur le site dédié du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du 25 janvier 2024 au 15 février 2024.

78 avis défavorables ont été déposés sur le site dédié aux consultations publiques et 68 commentaires ont été relayés sur la plateforme des questions posées au ministère. Le présent document fait la synthèse de ces avis.

- 32 commentaires soulignent une surreprésentation de la pêche professionnelle et des structures environnementales (est relevée en particulier la disproportion entre la représentation de la pêche professionnelle et la pêche de loisir). Ces commentaires visent la modification de l'article 2 alinéa 5 et alinéa 7 du projet de décret relatif à la représentation des organisations professionnelles et des associations ou fédérations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel.
- 78 commentaires soulignent une sous-représentation de la pêche récréative et de loisir, le projet de décret présenté à la consultation prévoit un siège pour un représentant de la pêche de plaisance, qui ne permet pas d'assurer la prise en compte d'autres types d'activités de pêche de loisir (pêche à pied, pêche du bord). Ces commentaires visent ainsi la modification de l'article 2 alinéa 6 du projet de décret relatif à la représentation des organisations d'usagers au conseil de gestion du parc par l'ajout d'un représentant local des pêcheurs à la ligne du bord et d'un représentant local pour la pêche à pied.
- 7 commentaires regrettent le manque de représentation professionnelle pour l'activité de pêche de loisir. Ces commentaires visent la modification de l'article 2 alinéa 5 relatif à la représentation des organisations professionnelles en demandant l'ajout d'un siège pour intégrer un représentant de la fédération française des moniteurs-guides de pêche.
- 29 commentaires regrettent l'absence de représentation des fédérations de chasse et de pêche. Ces commentaires visent la modification de l'article 2 alinéa 6 et 7 du projet de décret en demandant à ce que la fédération nationale de chasse ainsi que la fédération nationale de la pêche soient désignées à la fois dans le collège des usagers et dans celui des associations de protection de l'environnement.
- 18 commentaires regrettent l'absence de représentation d'associations de riverains concernés par la protection du territoire contre la submersion marine et l'exclusion d'une

association de particuliers dans le conseil de gestion du parc. Ces commentaires visent la modification de l'article alinéa 7 du projet de décret relatif à la représentation des associations ou fédérations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel en demandant l'inclusion de l'association ADCMBA SOS Baie d'Authie (Association pour la Défense Contre la Mer en Baie d'Authie) au titre de la gestion de la sauvegarde de la baie d'Authie et la protection de terrains concernés par le risque de submersion marine.

- 3 commentaires soulignent le manque de transparence sur les équilibres proposés dans les représentations au sein du conseil de gestion et la publication de ses travaux.